

# **Fédération Française des Banques Alimentaires**

Association régie par la Loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901

15, rue du Val de Marne

94250 Gentilly

---

## **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2020

## Fédération Française des Banques Alimentaires

Association régie par la Loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901

15, rue du Val de Marne

94250 Gentilly

---

### Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

---

À l'assemblée générale de la Fédération Française des Banques Alimentaires

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fédération Française des Banques Alimentaires relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

## Fondement de l'opinion

### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

### Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode comptable découlant de la première application du règlement comptable ANC n°2018-06 décrit dans la note "changement de méthode comptable" de l'annexe des comptes annuels.

### Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 3 juin 2021

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés

Djamel ZAHRI

# **Fédération Française Banques Alimentaires**

Numéro SIRET : **33455946500029**

15 Rue de Val de Marne  
94250 GENTILLY

**COMPTES ANNUELS**

du 01/01/2020 au 31/12/2020

**Bilan association ANC**

Présenté en Euros

<b>ACTIF</b>	Exercice clos le <b>31/12/2020</b> (12 mois)			Exercice précédent <b>31/12/2019</b> (12 mois)	<b>Variation</b>
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
<b>Immobilisations incorporelles</b>					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Donations temporaires d'usufruit					
Concessions, brevets, droits similaires	2 459 642	2 456 155	3 487	5 892	- 2 405
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours	66 135		66 135	237 893	- 171 758
Avances et acomptes					
<b>Immobilisations corporelles</b>					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	42 868	30 109	12 759	10 776	1 983
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
<b>Immobilisations financières</b>					
Participations et créances rattachées					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres	9 072		9 072	9 072	
<b>TOTAL (I)</b>	<b>2 577 717</b>	<b>2 486 264</b>	<b>91 453</b>	<b>263 634</b>	<b>- 172 181</b>
<b>Actif circulant</b>					
Stocks et en-cours	48 708		48 708	14 300	34 408
Avances et acomptes versés sur commandes	1 128		1 128		1 128
Créances					
. Créances clients, usagers et comptes rattachés	3 882 086		3 882 086	2 653 511	1 228 575
. Créances reçues par legs ou donations					
. Autres	125 026		125 026	129 484	- 4 458
Valeurs mobilières de placement	11 962 449		11 962 449	4 080 002	7 882 447
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	2 775 018		2 775 018	1 032 797	1 742 221
Charges constatées d'avance	4 981		4 981	14 310	- 9 329
<b>TOTAL (II)</b>	<b>18 799 397</b>		<b>18 799 397</b>	<b>7 924 404</b>	<b>10 874 993</b>
Frais d'émission des emprunts (III)					
Primes de remboursement des emprunts (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>21 377 114</b>	<b>2 486 264</b>	<b>18 890 850</b>	<b>8 188 038</b>	<b>10 702 812</b>

**Bilan association ANC(suite)**

Présenté en Euros

<b>PASSIF</b>	Exercice clos le <b>31/12/2020</b> (12 mois)	Exercice précédent <b>31/12/2019</b> (12 mois)	<b>Variation</b>
<b>Fonds propres</b>			
<i>Fonds propres sans droit de reprise</i>			
. Fonds propres statutaires		2 203	- 2 203
. Fonds propres complémentaires			
<i>Fonds propres avec droit de reprise</i>			
. Fonds statutaires			
. Fonds propres complémentaires			
Ecart de réévaluation			
<i>Réserves</i>			
. Réserves statutaires ou contractuelles			
. Réserves pour projet de l'entité	234 060	231 857	2 203
. Autres			
Report à nouveau	628 836	609 149	19 687
Excédent ou déficit de l'exercice	49 765	19 687	30 078
Situation nette (sous total)	912 661	862 896	49 765
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
<b>TOTAL (I)</b>	<b>912 661</b>	<b>862 896</b>	<b>49 765</b>
<b>Fonds reportés et dédiés</b>			
Fonds reportés liés aux legs ou donations			
Fonds dédiés	10 969 893	5 290 207	5 679 686
<b>TOTAL (II)</b>	<b>10 969 893</b>	<b>5 290 207</b>	<b>5 679 686</b>
<b>Provisions</b>			
Provisions pour risques	85 600	85 600	
Provisions pour charges	400 000		400 000
<b>TOTAL (III)</b>	<b>485 600</b>	<b>85 600</b>	<b>400 000</b>
<b>Dettes</b>			
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières diverses			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	685 896	164 674	521 222
Dettes des legs ou donations			
Dettes fiscales et sociales	225 152	153 382	71 770
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	5 595 801	1 631 279	3 964 522
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance	15 847		15 847
<b>TOTAL (IV)</b>	<b>6 522 696</b>	<b>1 949 335</b>	<b>4 573 361</b>
Ecart de conversion passif (V)			
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>18 890 850</b>	<b>8 188 038</b>	<b>10 702 812</b>

## Compte de résultat association ANC

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total		
<b>Produits d'exploitation</b>				
Cotisations	466 680	194 831	271 849	139,53
Ventes de biens et services				
. Ventes de biens				
. dont ventes de dons en nature				
. Ventes de prestations de services		261 649	- 261 649	-100
. dont parrainages				
Produits de tiers financeurs				
. Concours publics et subventions d'exploitation	15 070 854	6 692 668	8 378 186	125,18
. Versements des fondateurs ou consommations/dotation consomptible				
. Ressources liées à la générosité du public				
. Dons manuels	2 611 024	290 962	2 320 062	797,38
. Mécénats	4 715 204	1 401 802	3 313 402	236,37
. Legs, donations et assurances-vie				
. Contributions financières				
Reprises sur les amortiss., dépréciat., prov. et transferts de charge	2 161	2 116	45	2,13
Utilisations des fonds dédiés	4 928 713	509 230	4 419 483	867,88
Autres produits	15 276	42 064	- 26 788	-63,68
<b>Total des produits d'exploitation (I)</b>	<b>27 809 912</b>	<b>9 395 321</b>	<b>18 414 591</b>	<b>196,00</b>
<b>Charges d'exploitation</b>				
Achats de marchandises	10 355 477		10 355 477	N/S
Variations stocks	-34 408	886	- 35 294	N/S
Autres achats et charges externes	1 819 795	1 292 933	526 862	40,75
Aides financières	2 472 027	1 762 100	709 927	40,29
Impôts, taxes et versements assimilés	67 059	55 534	11 525	20,75
Salaires et traitements	739 749	628 292	111 457	17,74
Charges sociales	345 899	289 451	56 448	19,50
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	177 969	4 070	173 899	N/S
Dotations aux provisions	400 000		400 000	N/S
Reports en fonds dédiés	10 608 399	5 091 111	5 517 288	108,37
Autres charges	774 521	256 245	518 276	202,26
<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>	<b>27 726 487</b>	<b>9 380 622</b>	<b>18 345 865</b>	<b>195,57</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I – II)</b>	<b>83 425</b>	<b>14 699</b>	<b>68 726</b>	<b>467,56</b>
<b>Produits financiers</b>				
De participations				
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif				
Autres intérêts et produits assimilés	1 995	6 877	- 4 882	-70,99
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				
<b>Total des produits financiers (III)</b>	<b>1 995</b>	<b>6 877</b>	<b>- 4 882</b>	<b>-70,99</b>
<b>Charges financières</b>				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées	1		1	N/S
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements				

	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total		
<b>Total des charges financières (IV)</b>	<b>1</b>		<b>1</b>	<b>N/S</b>
<b>RESULTAT FINANCIER (III - IV)</b>	<b>1 994</b>	<b>6 877</b>	<b>- 4 883</b>	<b>-71,00</b>
<b>RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)</b>	<b>85 419</b>	<b>21 577</b>	<b>63 842</b>	<b>295,88</b>
<b>Produits exceptionnels</b>				
Sur opérations de gestion		14 371	- 14 371	-100
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
<b>Total des produits exceptionnels (V)</b>		<b>14 371</b>	<b>- 14 371</b>	<b>-100</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>				
Sur opérations de gestion	31 719	15 998	15 721	98,27
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
<b>Total des charges exceptionnelles (VI)</b>	<b>31 719</b>	<b>15 998</b>	<b>15 721</b>	<b>98,27</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)</b>	<b>-31 719</b>	<b>-1 628</b>	<b>- 30 091</b>	<b>N/S</b>
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les sociétés (VIII)	3 935	262	3 673	N/S
Total des produits (I + III + IV)	27 811 907	9 416 569	18 395 338	195,35
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	27 762 142	9 396 882	18 365 260	195,44
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>49 765</b>	<b>19 687</b>	<b>30 078</b>	<b>152,78</b>
<b>Evaluation des contributions volontaires en nature</b>				
Produits				
. Dons en nature	11 652 432	2 416 375	9 236 057	382,23
. Prestations en nature	890 585	429 328	461 257	107,44
. Bénévolats	951 416	993 322	- 41 906	-4,22
<b>Total</b>	<b>13 494 433</b>	<b>3 839 025</b>	<b>9 655 408</b>	<b>251,51</b>
Charges				
. Secours en nature	11 652 432	2 416 475	9 235 957	382,21
. Mise à disposition gratuite de biens et services		27 406	- 27 406	-100
. Prestations	890 585	401 822	488 763	121,64
. Personnel bénévole	951 416	993 322	- 41 906	-4,22
<b>Total</b>	<b>13 494 433</b>	<b>3 839 026</b>	<b>9 655 407</b>	<b>251,51</b>

## Annexes

### PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2020 a une durée de 12 mois.  
L'exercice précédent clos le 31/12/2019 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 18 890 850,48 E.

Le résultat net comptable est un excédent de 49 764,99 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 17/03/2021 par les dirigeants.

### DESCRIPTION DE L'OBJET SOCIAL, DES ACTIVITES OU MISSIONS SOCIALES ET DES MOYENS MIS EN ŒUVRES

L'Association d'intérêt général a été fondée en 1985. Elle est régie par la loi du 1.07.1901. Elle se réfère à la Charte des Banques Alimentaires et au Projet associatif du réseau, qui visent à favoriser une alimentation de qualité et créatrice de lien pour les personnes en situation de précarité, en partenariat avec des associations et organismes sociaux, en fondant ses actions sur les valeurs de don et de partage.

Son objet est de fédérer les Banques Alimentaires du territoire national au sein d'un réseau constituant une communauté d'intérêt et de solidarité mutuelle au service des personnes démunies, Sa finalité est de renforcer l'efficacité et la cohésion du réseau des BA et d'en développer les compétences, dans le respect du principe de subsidiarité.

Ses interventions :

- définir la stratégie, les politiques et les grandes règles de fonctionnement du réseau
- rechercher au niveau national des denrées alimentaires et des ressources nécessaires au fonctionnement du réseau
- faire progresser la notoriété et l'image du réseau
- animer le réseau des BA

## EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Les faits significatifs de l'exercice sont les suivants :

La crise sanitaire COVID-19 qui frappe le monde depuis mars 2020 a eu pour effet d'accroître très sensiblement l'activité de notre association.

La FFBA, déjà sollicitée par l'Etat en 2019, a signé une convention pluriannuels par objectifs (CPO) pour l'acquisition de denrées destinées aux épiceries sociales du réseau des banques Alimentaires. Cette CPO est d'un montant de 4452 K Euros par an pour les exercices 2020, 2021 et 2022.

Un financement exceptionnel de 4 488K€ a été octroyé pour faire face aux dépenses exceptionnelles de la crise sanitaire du réseau des Banques Alimentaires. Ces sommes ont permis de financement des actions indispensables à la poursuite de l'activité.

Un financement de 2463K Euros pour acheter des produits alimentaires dans le cadre de lots infructueux du FEAD

Une subvention spéciale, à la demande de l'état pour permettre l'achat et la distribution de protection féminine.

Une dotation supplémentaire de l'Europe pour le réseau des banques Alimentaires dans le cadre du plan Réact.

Enfin plus de 25 000 donateurs ont soutenu les banques Alimentaires dans le cadre de la collecte nationale de novembre 2020 et de l'opération « Mon Panier solidaire » permettant l'achat de produit alimentaire par la banque Alimentaire et la distribution aux bénéficiaires

Nous n'avons pas identifié d'autres faits significatifs susceptible d'être mentionnée dans l'annexe des comptes annuels

### Impact de la pandémie due au coronavirus (COVID-19)

L'émergence et l'expansion du coronavirus début 2020 ont affecté les activités économiques et commerciales au plan mondial. Cependant, cette situation n'a pas eu d'impacts majeurs sur notre activité depuis le 1er janvier 2020. Toutes les banques alimentaires sont restées ouvertes et ont accru leur activité dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité.

La FFBA a eu recours au chômage partiel pour un nombre d'heure très limité.

Aucune autre aide n'a été sollicitée.

La continuité de la FFBA n'est pas remise en cause.

## PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

### METHODE GENERALE

#### Changement de méthode comptable

À compter des exercices ouverts le 1er janvier 2020, les personnes morales de droit privé à but non lucratif tenues d'établir des comptes annuels, notamment les associations, fondations et fonds de dotation, doivent appliquer le règlement ANC n° 2018-06 qui succède au règlement CRC n°1999-01.

En ce sens, les comptes annuels de l'exercice clos au 31/12/2020 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement ANC n° 2018-06.

Ce changement de règlement est considéré comme un changement de méthode. Ce changement de règlement comptable a très peu d'impact pour l'association hormis le changement de format du bilan et du compte de résultat et quelques reclassements comptables.

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément au règlement ANC n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, émanant de l'autorité des Normes Comptables et aux principes définis par le Plan Comptable Général ANC 2014-03,

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception du changement de méthode mentionné ci-dessus.
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en EUROS.

## **PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION**

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

### **Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

### **Amortissement et dépréciation de l'actif :**

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

### **Stocks :**

Le coût des stocks comprend tous les coûts d'acquisition, de transformation et autres coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

La valeur brute des éléments fongibles du stock est déterminée selon la méthode du dernier prix d'achat en raison d'une rotation rapide (ou FIFO ou coût unitaire moyen pondéré). Les frais d'approche sont retenus dans la valorisation des stocks. La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires. Les produits fabriqués sont valorisés au coût standard de production comprenant les consommations, les charges indirectes et directes de production, les amortissements de biens concourant à la production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur est supérieure à l'autre terme énoncé.

### **Créances :**

Les créances, dont les créances des clients, adhérents et usagers, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

### **Provisions pour risques et charges :**

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

### **Dons :**

Les dons sont enregistrés en comptabilité selon la méthode de l'engagement.

### **Mécénat :**

Le mécénat est comptabilisé à l'engagement.

### **Subventions :**

Les subventions sont comptabilisées en créances à la date de la signature de la convention entre la Fédération et l'organisme financeur. Le produit est constaté au fur et à mesure de l'engagement des actions de ladite subvention

**Indemnités de fin de carrière :**

L'association a décidé de ne pas provisionner dans ses comptes le montant des engagements pour départ à la retraite; le montant des engagements sont évalués et indiqués dans l'annexe.

Les obligations liées aux indemnités légales ou conventionnelles de départ à la retraite ont été évaluées à la date du 31 décembre 2020.

L'engagement de retraite au 31 décembre 2020 s'élève à 22 964.35 euros

les calculs retenus pour l'évaluation de l'indemnité de départ en retraite sont basés sur :

- le salaire de fin de carrière;
- les droits accumulés en fin de carrière : méthode rétrospective proratisée sur l'ancienneté;
- la quotité de droits cumulés en fin de carrière basée sur la convention collective;
- le départ volontaire ou à l'initiative du salarié
- l'âge de départ à la retraite : 65 ans
- le taux de rotation du personnel : moyen
- le taux moyen d'augmentation des salaires : 1%
- le taux d'actualisation retenu : 0.34 %
- le taux moyen des charges sociales :60%

**Contributions volontaires :**

Les contributions volontaires en nature sont valorisées selon l'origine du don ;

Produit alimentaire :

Les dons des produits alimentaires sont valorisés à la valeur mercuriale établit chaque année par l'institut Nielsen.

Le mécénat de compétence

Il est évalué selon les données fournies par la société d'origine du mécénat de compétence

Les autres dons en nature (publicité, encart radio et télévisée, conception etc ) sont valorisé à la valeur commerciale du don .

**Bénévolat :**

La valorisation du bénévolat est effectuée conformément à la règle suivante :

- Fonction dirigeant : 5 fois le SMIC augmenté des charges patronales ;
- Cadres responsables d'activités : 3 fois le SMIC augmenté des charges patronales ;
- Employés, ouvriers... : 1.2 fois le SMIC augmenté des charges patronales.

**CHANGEMENT DE METHODE D'EVALUATION ET DE PRESENTATION**

Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent. Il y a eu quelques réaffectations mineures pour tenir compte du règlement ANC 2018-06. Mais les points majeurs de cette réglementation ne sont pas applicables actuellement à la FFBA.

**Annexes (suite)****NOTES SUR LE BILAN ACTIF****Immobilisations**

<b>Actif immobilisé</b>	<b>A l'ouverture</b>	<b>Augmentation</b>	<b>Diminution</b>	<b>A la clôture</b>
Immobilisations incorporelles	2 525 777			2 525 777
Immobilisations corporelles	37 079	5 788		42 868
Immobilisations financières	9 072			9 072
<b>TOTAL</b>	<b>2 571 928</b>	<b>5 788</b>		<b>2 577 717</b>

**Amortissements**

<b>Immobilisations amortissables</b>	<b>A l'ouverture</b>	<b>Augmentation</b>	<b>Diminution</b>	<b>A la clôture</b>
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
<b>TOTAL I</b>				
Autres immobilisations incorporelles	<b>TOTAL II</b>	2 281 992	174 163	2 456 155
Terrains				
Constructions				
sur sol propre				
sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements				
Installations techniques, matériel, outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements divers	6 127	2 228		8 354
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique	20 177	1 578		21 754
Emballage récupérables et divers				
<b>TOTAL III</b>	26 303	3 806		30 109
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III)</b>	<b>2 308 295</b>	<b>177 969</b>		<b>2 486 264</b>

**Etats des stocks**

	<b>A l'ouverture</b>	<b>Augmentation</b>	<b>Diminution</b>	<b>A la clôture</b>
Marchandises	14 300	48 708	14 300	48 708
Matières premières				
Produits intermédiaires				
Produits finis				
Autres approvisionnements				
Production en cours				
Travaux en cours				
Autres produits en cours				
<b>TOTAL</b>	<b>14 300</b>	<b>48 708</b>	<b>14 300</b>	<b>48 708</b>

**Etat des créances et charges constatées d'avance**

<b>Créances</b>	<b>Montant brut</b>	<b>Echéances jusqu'à 1 an</b>	<b>Echéances à plus d'un an</b>
<b>Créances de l'actif immobilisé:</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances			
<b>Créances de l'actif circulant:</b>			
Créances usagers	3 883 214	3 883 214	
Autres créances	125 026	125 026	
<b>Charges constatées d'avance</b>	4 981	4 981	
<b>TOTAL</b>	<b>4 013 221</b>	<b>4 013 221</b>	

**Etat des produits à recevoir**

<b>Produits à recevoir</b>	<b>Montant</b>
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	
Subventions/financements	
Autres produits à recevoir	124 708
<b>TOTAL</b>	<b>124 708</b>

**Annexes (suite)****NOTES SUR LE BILAN PASSIF****Fonds propres**

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	2 203			2 203	
Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise					
Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation					
Dont générosité du public					
Réserves	231 857		2 203		234 060
Dont générosité du public					
Report à nouveau	609 149	19 687			628 836
Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice	19 687		49 765	19 687	49 765
Dont générosité du public					
<b>Situation nette</b>	<b>862 896</b>	<b>19 687</b>	<b>51 968</b>	<b>21 890</b>	<b>912 661</b>
<b>Situation nette dont générosité du public</b>					
Fonds propres consommables					
Dont générosité du public					
Subventions d'investissement					
Dont générosité du public					
Provisions réglementées					
Dont générosité du public					
<b>TOTAL</b>	<b>862 896</b>	<b>19 687</b>	<b>51 968</b>	<b>21 890</b>	<b>912 661</b>
<b>TOTAL dont générosité du public</b>					

**Analyse des fonds dédiés**

Une information relative aux fonds dédiés est donnée dans l'annexe par projet ou catégorie de projet selon les rubriques figurant dans le tableau ci-après comportant les montants suivants :

- les sommes inscrites à l'ouverture et à la clôture de l'exercice en « fonds dédiés » ;
- les reports en fonds dédiés ;
- les fonds dédiés utilisés comprenant les remboursements aux tiers financeurs;
- les transferts entre fonds dédiés ;
- les fonds dédiés correspondant à des projets pour lesquels aucune dépense significative n'a été comptabilisée au cours des deux derniers exercices.

Variation des fonds dédiés	A l'ouverture	Reports	Utilisations : Montant global	Utilisations : Dont remboursements	Transferts	A la clôture : Montant global	A la clôture : Dont fonds à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation Contributions financières d'autres organismes Ressources liées à la générosité du public	5 290 207		4 928 713		10 608 400	10 969 893	
<b>TOTAL</b>	<b>5 290 207</b>		<b>4 928 713</b>		<b>10 608 400</b>	<b>10 969 893</b>	

**VENTILATION PAR ACTION ET PAR PROJET**

Mécènes actions financées	Ouverture	Utilisation	Transfert	Montant
Achat Covid			2 863 312,22	2 863 312,22
actions des BA	330 504,00	-210 504,00	603 811,93	723 811,93
CNES	4 162 110,58	-4 162 110,58	70 609,00	70 609,00
Communication	118 355,00	-94 865,00	306 962,95	330 452,95
FEAD	378 800,00	-263 270,94	3 864 619,42	3 980 148,48
FFBA	44 206,00	-44 206,00	54 268,00	54 268,00
Formation			167 537,00	167 537,00
Informatique	50 000,00	-50 000,00	20 000,00	45 000,00
Projets informatiques	50 000,00	-25 000,00	619 500,00	619 500,00
Transports	156 231,09	-78 756,00	514 322,04	591 797,13
Achat de denrées Mon panier solidaire			1 523 456,50	1 523 456,50
<b>TOTAL</b>	<b>5 290 206,67</b>	<b>-4 928 712,52</b>	<b>10 608 399,06</b>	<b>10 969 893,21</b>

**Provisions pour risques et charges**

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminution Reprises de l'exercice	A la clôture
Provisions pour investissement Amortissements dérogatoires Autres provisions réglementées				
<b>TOTAL (I)</b>				
Provisions pour litiges	85 600			85 600
Provisions pour garanties aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pensions obligatoires similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretiens et grandes révisions				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges		400 000		400 000
<b>TOTAL (II)</b>	<b>85 600</b>	<b>400 000</b>		<b>485 600</b>
<b>TOTAL GENERAL (I+II)</b>	<b>85 600</b>	<b>400 000</b>		<b>485 600</b>
Dont dotations et reprises				
- d'exploitation		400 000		
- financières				
- exceptionnelles				

**Etat des dettes et produits constatés d'avance**

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	685 896	685 896		
Dettes fiscales et sociales	225 152	225 152		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	5 595 801	5 595 801		
Produits constatés d'avance	15 847	15 847		
<b>TOTAL</b>	<b>6 522 696</b>	<b>6 522 696</b>		

**Charges à payer par poste de bilan**

<b>Charges à payer</b>	<b>Montant</b>
Emprunts et dettes établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	47 415
Dettes fiscales et sociales	83 701
Autres dettes	3 932 412
<b>TOTAL</b>	<b>4 063 528</b>

## Annexes (suite)

### AUTRES INFORMATIONS

#### **Engagements donnés**

Néant

#### **Engagements reçus**

Convention pluriannuelle avec la DGCS en cours de renouvellement pour les années 2020-2021-2022 ;  
Fin de la convention pluriannuelle d'objectif avec la DGCS en cours de renouvellement pour une période de 3 ans ;  
Renouvellement en cours des dotations du Fonds Européen d'Aide au plus démunis (FEAD).

#### **Rémunération des cadres dirigeants**

Au sein de l'association, le montant des rémunérations et avantages en nature des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés visés par l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif n'est pas communiqué.

Le Président et le Trésorier sont bénévoles.

#### **Effectif moyen**

	<b>Personnel salarié</b>	<b>Personnel mis à disposition de l'association</b>	<b>Bénévoles</b>
Cadres	7	5	
Non cadres	10		
<b>TOTAL</b>	<b>17</b>	<b>5</b>	<b>66</b>

#### **Nature et évaluation des contributions volontaires**

Les contributions volontaires présentant un caractère significatif font l'objet d'une information dans l'annexe portant sur leur nature et leur importance.

Elles correspondent au bénévolat, aux mises à disposition de personnes par des entités tierces, aux biens meubles ou immeubles, dons en nature de produit alimentaire, etc.

#### **Honoraires du commissaire aux comptes**

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figure au compte de résultat de l'exercice pour un montant de 8 000 euros.

## **Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD)**

**COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION****FFBA exercice 2020**

	EXERCICE N	
	TOTAL	Dont générosité du public
<b>A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION</b>		
<b>PRODUITS PAR ORIGINE</b>		
<b>1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>		
1.1 Cotisations sans contrepartie	208 187	
1.2 Dons, legs et mécénat		
- Dons manuels	2 611 025	2 611 025
- Legs, donations et assurances-vie		
- Mécénat	4 715 203	4 715 203
1.3 Autres produits liés à la générosité du public		
<b>2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>		
2.1 Cotisations avec contrepartie	258 493	
2.2 Parrainage des entreprises		
2.3 Contributions financières sans contrepartie		
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	19 431	
<b>3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS</b>	15 070 854	
<b>4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS</b>		
<b>5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS</b>	4 928 713	
<b>TOTAL</b>	<b>27 811 906</b>	<b>7 326 228</b>
<b>CHARGES PAR DESTINATION</b>		
<b>1 - MISSIONS SOCIALES</b>		
1.1 Réalisées en France		
- Actions réalisées par l'organisme	15 677 458	6 684 206
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France		
1.2 Réalisées à l'étranger		
- Actions réalisées par l'organisme		
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger		
<b>2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS</b>		
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	112 533	55 396
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	57 136	57 136
<b>3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>	902 681	529 490
<b>4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS</b>	400 000	
<b>5 - IMPOT SUR LES BENEFICES</b>	3 935	
<b>6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE</b>	10 608 399	
<b>TOTAL</b>	<b>27 762 142</b>	<b>7 326 228</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>49 764</b>	<b>0</b>

	EXERCICE N	
	TOTAL	Dont générosité du public
<b>B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
<b>PRODUITS PAR ORIGINE</b>		
<b>1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>		
Bénévolat	951 416	951 416
Prestations en nature	890 585	890 585
Dons en nature	11 652 432	11 652 432
<b>2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>		
<b>3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE</b>		
Prestations en nature		
Dons en nature		
<b>TOTAL</b>	<b>13 494 433</b>	<b>13 494 433</b>
<b>CHARGES PAR DESTINATION</b>		
<b>1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES</b>		
Réalisés en France	12 665 532	12 665 532
Réalisés à l'étranger		
<b>2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS</b>	368 400	368 400
<b>3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT</b>	460 500	460 500
<b>TOTAL</b>	<b>13 494 433</b>	<b>13 494 433</b>

\* Les contributions volontaires en nature sont valorisées selon l'origine du don :

Produit alimentaire : Les dons des produits alimentaires sont valorisés à la valeur mercuriale établit chaque année par l'institut Nielsen.

Le mécénat de compétence : Il est évalué selon les données fournies par la société d'origine du mécénat de compétence.

Les autres dons en nature (publicité, encart radio et télévisée, conception, etc) sont valorisés à la valeur commerciale du don.

\* La valorisation du bénévolat est effectuée conformément à la règle suivante :

- Fonction dirigeant : 5 fois le SMIC augmenté des charges patronales ;
- Cadres responsables d'activités : 3 fois le SMIC augmenté des charges patronales ;
- Employés, ouvriers... : 1.2 fois le SMIC augmenté des charges patronales.

## **Comptes d'Emploi des Ressources (CER)**

**COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC (LOI n° 91-772 DU 7 AOÛT 1991)****FFBA exercice 2020**

<b>EMPLOIS PAR DESTINATION</b>	<b>Exercice N</b>	<b>RESSOURCES PAR ORIGINE</b>	<b>Exercice N</b>
<b>EMPLOIS DE L'EXERCICE</b>		<b>RESSOURCES DE L'EXERCICE</b>	
<b>1 - MISSIONS SOCIALES</b>		<b>1 - RESSOURCES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>	
1.1 Réalisées en France		1.1 Cotisations sans contrepartie	
- Actions réalisées par l'organisme	6 684 206	1.2 Dons, legs et mécénat	
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	0	- Dons manuels	2 611 025
1.2 Réalisées à l'étranger		- Legs, donations et assurances-vie	
- Actions réalisées par l'organisme		- Mécénat	4 715 203
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger		1.3 Autres produits liés à la générosité du public	
<b>2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS</b>			
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	55 396		
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	57 136		
<b>3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>	529 490		
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>7 326 228</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	<b>7 326 228</b>
<b>4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS</b>		<b>2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS</b>	
<b>5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE</b>	0	<b>3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES</b>	
<b>EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE</b>		<b>DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>7 326 228</b>	<b>TOTAL</b>	<b>7 326 228</b>
		<b>RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)</b>	0
		(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	
		(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	
		<b>RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)</b>	0
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>	<b>Exercice N</b>		<b>Exercice N</b>
<b>EMPLOIS DE L'EXERCICE</b>		<b>RESSOURCES DE L'EXERCICE</b>	
<b>1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES</b>		<b>1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>	
Réalisés en France	12 665 532	Bénévolat	951 416
Réalisés à l'étranger		Prestations en nature	890 585
<b>2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS</b>	368 400	Dons en nature	11 652 432
<b>3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT</b>	460 500		
<b>TOTAL</b>	<b>13 494 433</b>	<b>TOTAL</b>	<b>13 494 433</b>

**Compte d'emploi annuel des Ressources de la  
Fédération Française des Banques Alimentaires  
Année 2019 présenté en Euros**

<b>EMPLOIS</b>	Emplois de N au Compte de Résultat (col 1)	Affectation par emploi des ressources collectées auprès du public consommées sur N (col 3)	<b>RESSOURCES</b>	Ressources Collectées sur N au Compte de Résultat (col 2)	Suivi des Ressources collectées auprès du public et affectées sur N (col 4)
<b>1 — MISSIONS SOCIALES</b>	<b>3 866 932</b>	<b>261 308</b>	Report des ressources collectées auprès du Public non affectée et non utilisées en début d'exercice		
<b>1-1 Réalisées en France</b>	<b>3 866 932</b>		<b>1— RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC</b>	<b>290 962</b>	<b>290 962</b>
_Actions réalisées directement	3 866 932		<b>1-1 Dons et Legs collectifs</b>		
_Versement à d'autres organismes agissant en France			Dons manuels non affectés		290 962
<b>1-2 Réalisées à l'étranger</b>			Dons manuels affectés		
_Actions réalisées directement			Legs et autres libéralités non affectés		
_Versement à d'autres organismes agissant à l'étranger			Legs et autres libéralités affectés		
			<b>1-2 Autres produits liés à la générosité du Public</b>		
<b>2 — FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS</b>			<b>2— AUTRES FONDS PRIVES</b>	<b>1 401 802</b>	
<b>2-1 Frais de recherche de dons financiers</b>	<b>7 112</b>	<b>7 112</b>	<b>3 SUBVENTIONS &amp; AUTRES CONCOURS PUBLICS</b>	<b>6 692 668</b>	
<b>2-2 Frais de recherche des autres fonds privés</b>	<b>45 513</b>		<b>4—AUTRES PRODUITS</b>	<b>521 907</b>	
<b>2-3 Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics</b>	<b>52 626</b>				
<b>3 — FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>333 588</b>	<b>22 542</b>			
<b>I - TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RESULTAT</b>	<b>4 305 772</b>		<b>I - TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RESULTAT</b>	<b>8 907 339</b>	
II - DOTATIONS AUX PROVISIONS			II - REPRISE DES PROVISIONS		
III — ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES	5 091 111		III — REPORT DES RESSOURCES AFFECTEES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS	509 230	
IV — EXCEDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	19 687		IV -Variation des FONDS DEDIES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC ( cf tableau des fonds dédiés)		
			V— INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE		
<b>V — TOTAL GENERAL</b>	<b>9 416 569</b>		<b>VI— TOTAL GENERAL</b>	<b>9 416 569</b>	<b>290 962</b>
VI immos brutes exercice financées par ressources du Public					
VII neutralisation de certains amortissements**					
<b>VIII — Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public</b>		<b>290 962</b>	<b>VI—Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public</b>		<b>290 962</b>
<b>EVALUATIONS DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>					
Missions sociales	3 794 432		Bénévolat	993 322	
Frais de recherche de fonds	21 635		Prestations en nature	429 228	
Frais de fonctionnement	22 959		Dons en nature : denrées (*)	2 416 476	
<b>Total</b>	<b>3 839 026</b>		<b>Total</b>	<b>3 839 026</b>	

(\*) Valorisées selon la mercuriale

**Commentaires sur**  
***le compte de résultat par origine et destination (CROD)***  
***et le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER)***

Le CROD a été établi conformément au nouveau règlement comptable ANC-2018-06 (art 432-2). La colonne de droite de chaque exercice indique les ressources provenant des dons de la générosité du public (AGP) et leur contribution au fonctionnement de l'association. Pour la Banque Alimentaire cette générosité est affectée aux missions sociales de l'association après déduction des frais de fonctionnement

La partie B Contribution Volontaire en Nature (CVN) (art 432-17) montre la valorisation selon les principes énoncés plus haut l'affectation des ressources venant des bénévoles, dons en nature (produits alimentaires essentiellement) et de prestations en nature dans les catégories missions sociales, recherche de fonds et fonctionnement.

Un tableau spécifique « le Compte d'Emploi des Ressources (CER) » reprend les informations de chacune des colonnes du CROD consacrées à la générosité du public. Cette générosité est affectée à plus de 82% aux missions sociales, à 7.2% pour les frais de fonctionnement, à 1,3% à la recherche de produits alimentaire et à 0,3% à la recherche de fonds